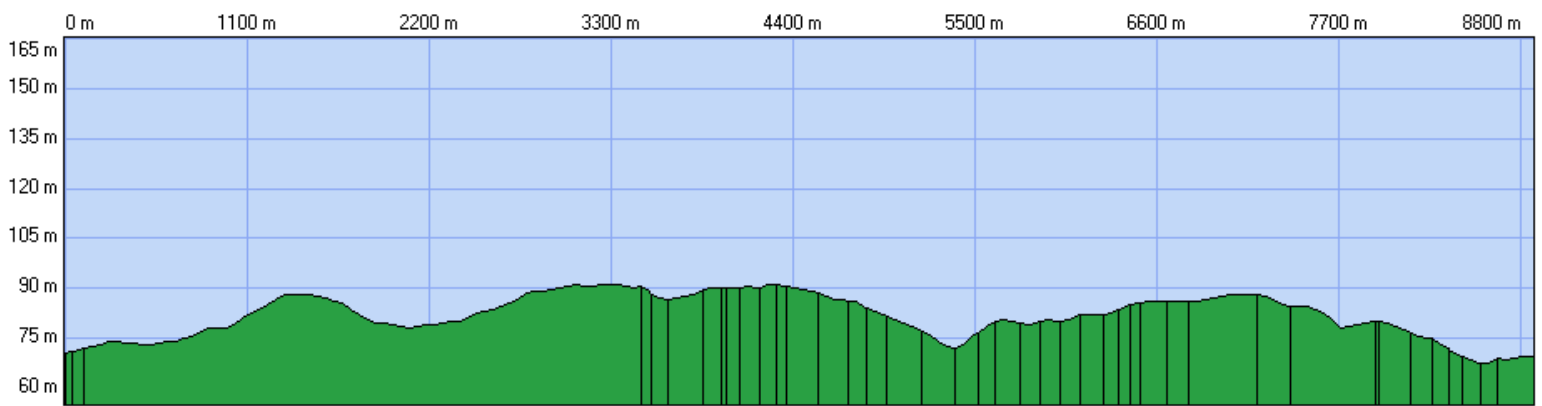
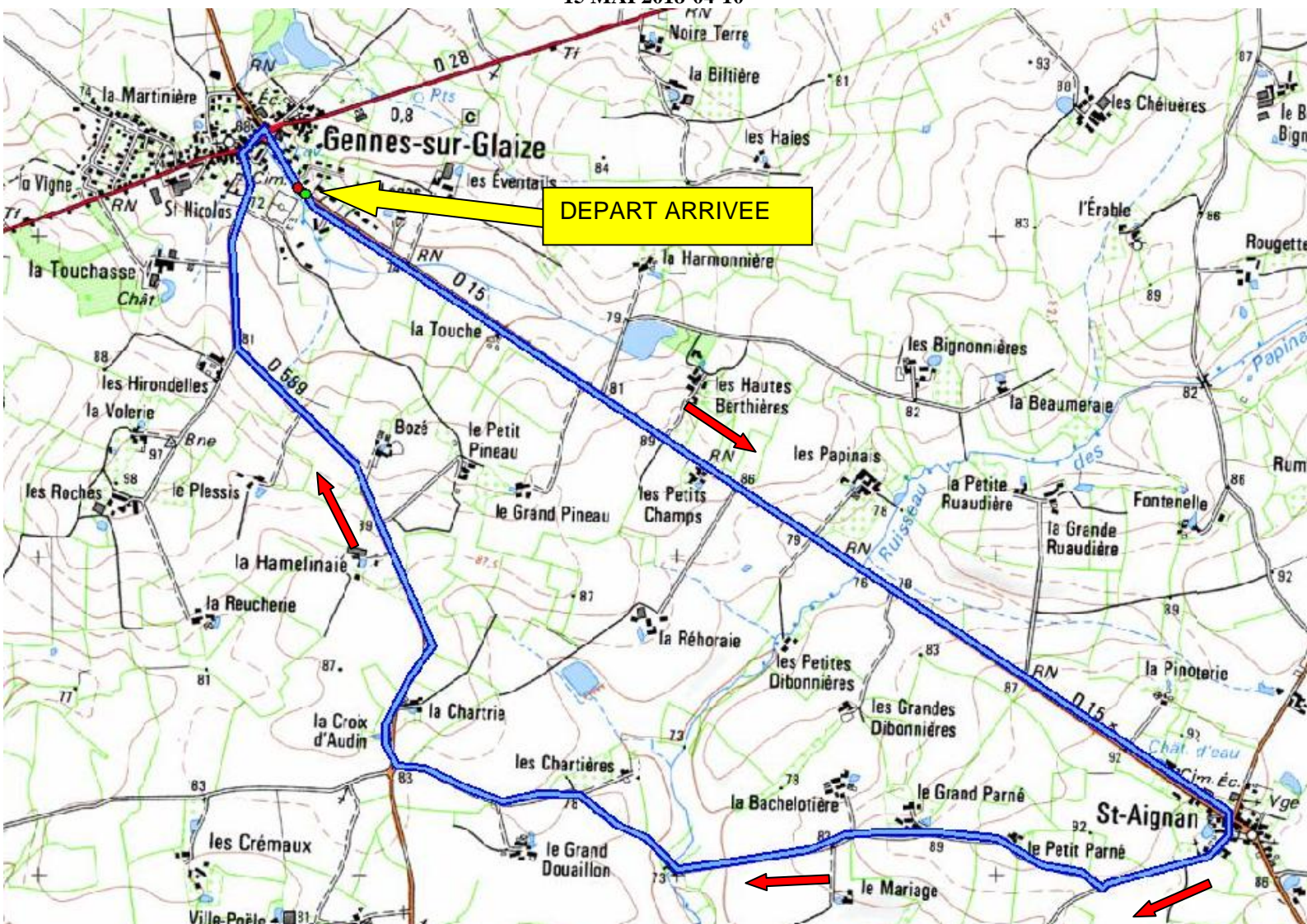


CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX DE LA MAYENNE 2018

2, 3 et Juniors
 GENNES SUR GLAIZE
 15 MAI 2018-04-10



<i>Distance à plat</i>	8867.02 m	<i>Dénivelée positive</i>	62 m
<i>Distance réelle</i>	8868.47 m	<i>Dénivelée négative</i>	62 m
<i>Altitude minimum</i>	66 m	<i>Différence d'altitude</i>	0 m
<i>Altitude maximum</i>	91 m		

REGLEMENT SPORTIF

ARTICLE 1.- Organisation

Les championnats départementaux de la Mayenne 2,3 et juniors sont organisés et contrôlé par le **VC CHATEAU-GONTIER**, sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Ils se disputent le **dimanche 15 AVRIL 2018** à **GENNES SUR GLAIZE -53-**

ARTICLE 2. - Type d'épreuve et participation

L'épreuve est réservée 2ème 3^{ème} catégories et juniors. Elle est inscrite au calendrier départemental et régional. Les championnats départementaux, régionaux et nationaux, sont ouverts aux seuls coureurs licenciés de nationalité française

ARTICLE 3.- Engagements

Les engagements se font par internet sur le site de la FFC.

ARTICLE 4.- Participations :

championnats sont obligatoires.
Les coureurs concernés n'ont pas le droit de courir ailleurs la veille, le jour et le lendemain du Championnat Départemental s'ils ne participent pas à celui-ci.

Pour tous les coureurs sélectionnés aux Championnats Régionaux, si ceux-ci refusent la sélection, ils n'ont pas le droit de courir la veille, le jour, le lendemain du Championnat Régional.

ARTICLE 5.- Collège des arbitres

Le président du jury des arbitres et les deux arbitres titulaires prononcent les sanctions après consultation des autres membres du collège des arbitres.

ARTICLE 6 - Permanence

La remise des dossards se fera Rue du Tilleuls à GENNES SUR GLAIZE. Les coureurs auront l'obligation de porter un dossard et plaque de cadre.

ARTICLE 7 - Départ

Le départ sera donné suivant l'horaire mentionné ci-dessous au niveau du n° 11 bis sur la RD.15 à GENNES SUR GLAIZE -53-.

ARTICLE 8 - Arrivée

L'arrivée sera jugée au niveau du n° 11 bis sur la RD.15 à GENNES SUR GLAIZE -53-

ARTICLE 9 - Dépannage

L'organisation mettra à la disposition des coureurs, 2 véhicules de dépannage neutre. (1 véhicules CD53 à l'avant et 1 véhicule VC Château-Gontier à l'arrière). Les dépannages se feront selon le règlement FFC et les consignes du président du jury des arbitres

ARTICLE 10 - Véhicules suiveurs

1 voiture ouvreuse.

Une moto « info » transmettra les informations de la course.

Une moto « ardoisier » indiquera brièvement les écarts aux coureurs.

2 secouristes assureront les secours au cours de l'épreuve.

1 Voiture Balai

ARTICLE 11 - Parcours

En cas d'accident ou d'incident risquant de fausser le déroulement de la course, le président du jury des arbitres en accord avec le directeur de course, et après avoir averti le chronométreur peut décider :

1 – De déterminer une neutralisation temporaire de la course.

2 – D'annuler une partie de l'épreuve ainsi que de tous les résultats des classements intermédiaires disputés préalablement sur cette partie et de redonner un nouveau départ à proximité du lieu où la course a été interrompue.

3 – De conserver les résultats acquis et de redonner un nouveau départ en tenant compte des écarts enregistrés au moment de l'incident.

ARTICLE 12 – Protocole

la réglementation fédérale prévoit que tout coureur concerné est obligé de participer aux cérémonies protocolaires liées à sa place, classement divers de l'épreuve, en vue de la remise de maillots, médailles, coupes ou bouquets etc...

Sauf disposition contraire, chaque coureur doit se présenter à la cérémonie protocolaire en tenue de compétition, sans casque, casquette, bonnet, lunettes.

L'attention des organisateurs est toutefois attirée sur le fait que la cérémonie protocolaire doit se dérouler dans un délai raisonnable (10 minutes) suite à l'arrivée, permettant de libérer les coureurs rapidement.

La cérémonie protocolaire se déroulera dans les 10 minutes suivant l'issue des épreuves sur le podium protocolaire sur le site d'arrivée.

Seront appelés sur le podium : (voir règlement particulier du championnat)

-Les 3 premiers de la course

- Les 3 premiers juniors

- Les 3 premiers seniors 2ème catégorie

- Les 3 premiers seniors 3ème catégorie

ATTRIBUTION DES TITRES :

Juniors :

Le championnat junior se déroulant, par commodité, sur la même épreuve que celui des seniors

2ème et 3ème catégorie, si un junior remporte l'épreuve (scratch), les titres de 2ème et 3ème catégorie seront tout de même décernés.

Seniors 2 et 3ème catégorie : 2 titres seront décernés

Voir les récompenses ci-dessous.

Article 13 – Accord général

Le fait d'être engagé implique que chaque concurrent a pris connaissance du présent règlement et en accepte les termes.

CATEGORIE	2-3-J
DOSSARDS	13H30
DEPART	14H30
CIRCUIT	9
TOURS	12
DISTANCE	108
PRIX	20
GRILLE	459/20prix
PRIX SPECIAUX	168 € / 15 prix pour 3-J
PRIMES	
RECOMPENSES	
1er	
2ème	
3ème	
1er VCCG	
Autres	